

## Appel de candidatures – Possibilités de mobilité à Ca' Foscari University of Venice

**Établissement hôte :** Ca' Foscari University of Venice (<https://www.unive.it/pag/13526>)

**Pays d'accueil :** Italie

**Type de financement :** Erasmus+

**Mobilités disponibles :** 1 possibilité de formation et 1 possibilité d'enseignement pour le personnel

**Critères d'admissibilité particuliers :** Les mobilités d'enseignement sont réservées à la Faculté des arts ; la priorité sera accordée au département d'études anciennes et de sciences des religions.

**Dates du séjour de mobilité :** Pour le personnel non-enseignant (de formation) : Avant le 31 juillet 2020.  
Pour le personnel enseignant : Avant le 31 juillet 2022.

**Date limite :** Le 6 décembre 2019

Cet appel a pour but d'offrir une possibilité de formation pour le personnel de 8 jours à effectuer avant le 31 juillet 2020, ainsi qu'une possibilité d'enseignement pour le personnel de 14 jours à effectuer avant le 31 juillet 2022.

À noter pour les demandes d'enseignement :

- Les possibilités d'enseignement sont réservées aux membres du personnel enseignant de la Faculté des arts ; la priorité sera accordée au département d'études anciennes et de sciences des religions.
- Les séjours de mobilité à titre d'enseignant doivent comprendre au moins huit heures d'enseignement par semaine pendant la durée du séjour.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Les personnes qui souhaitent soumettre leur candidature doivent répondre aux critères suivants :

- Personnel enseignant : être employé de l'Université d'Ottawa en tant que membre du personnel enseignant au sein de la **Faculté des arts** ; la priorité sera accordée au **département d'études anciennes et de sciences des religions**.
- Personnel non enseignant (de formation) : être **activement employé à temps plein** à l'Université d'Ottawa et **avoir complété le période de probation**.

### FINANCEMENT

Les participants sélectionnés reçoivent de l'**aide financière** pour couvrir les coûts engagés durant la période de mobilité ainsi que de l'aide financière pour couvrir les frais de déplacement, comme précisé ci-dessous :

1. **Contribution aux frais de subsistance** : Le montant est fixé selon le pays de destination et la durée du séjour. L'aide financière est déterminée par groupe de pays, en fonction du coût de la vie. Pour Ca' Foscari University of Venice, cela équivaut à **160 EUR par jour pour le personnel**. La période de financement maximale est de 8 jours (en plus de deux jours de

déplacement) pour le personnel non-enseignant (de formation) et de 14 jours (en plus de deux jours de déplacement) pour le personnel enseignant.

- 2. Contribution aux frais de déplacement :** Le montant est calculé en fonction de la distance entre l'université d'attache et l'université d'accueil. Ce montant est de **820 euros** pour une mobilité entre Ottawa et Venise.

Remarque : Normalement, le participant sélectionné doit acheter son propre billet ; il sera remboursé par l'université d'accueil une fois arrivé sur place, avant la fin du séjour de mobilité.

Ca' Foscari University of Venice doit verser les contributions mentionnées ci-dessus, selon les conditions convenues par le participant et Ca' Foscari University of Venice en tant qu'établissement hôte.

## COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les demandes doivent inclure :

Pour la mobilité de formation

- Un **CV** en anglais ;
- Une **lettre de motivation** en anglais ou français expliquant la pertinence de la mobilité dans le cadre professionnel à l'uOttawa ainsi que le développement personnel et professionnel du candidat. La lettre peut contenir toute information jugée pertinente par le membre du personnel (compétences notables, champs d'intérêt, statut socioéconomique précaire, etc.) ;
- Une **lettre d'autorisation** en anglais ou en français de leur superviseur immédiat ;
- Une **ébauche du plan de mobilité** en anglais (inclure un département d'accueil potentiel, et les objectifs d'apprentissage et activités possibles pendant le séjour de mobilité). Veuillez utiliser le gabarit, [Erasmus+ Mobility Plan – Training](#).

Pour la mobilité enseignante

- Un **CV** en anglais ;
- Une **lettre de motivation** en anglais ou en français expliquant la pertinence de la mobilité dans le cadre professionnel à l'uOttawa, des résultats attendus, etc. La lettre peut contenir toute information jugée pertinente par le membre du personnel (compétences notables, champs d'intérêt, statut socioéconomique précaire, etc.) ;
- Une **lettre d'autorisation** en anglais ou en français du directeur du département, doyen ou vice-doyen ;
- Une **ébauche du plan d'enseignement** en anglais comprenant les huit heures d'enseignement minimum requis par semaine. Les candidats ne sont pas limités à l'enseignement traditionnel ; les activités peuvent inclure des conférences d'invités, des séminaires de discussion ou d'autres activités enseignantes. Veuillez utiliser le gabarit, [Erasmus+ Mobility Plan – Teaching](#).

Date limite pour présenter une demande :

Le personnel enseignant et non enseignant doit envoyer sa demande par courriel à Janine Denis Gonzalez à [uointl@uOttawa.ca](mailto:uointl@uOttawa.ca) avant **le 6 décembre 2019 à 23 h 59**.

## ÉVALUATION

Le personnel enseignant et non enseignant sera évalué selon les critères suivants :

- a. Expérience professionnelle / recherche (CV) : *20 points*
- b. Lettre de motivation : *40 points*
- c. Plan de mobilité / d'enseignement proposé : *40 points*

La priorité sera accordée aux membres du personnel **qui n'ont pas encore effectué** un séjour de mobilité avec le financement d'Erasmus+.

Suivant l'évaluation des candidatures et la sélection d'un candidat par le comité de sélection impartial, le Bureau international d'uOttawa nominera le candidat sélectionné à Ca' Foscari University of Venice pour sa confirmation. Une fois Ca' Foscari University of Venice valide la nomination, le Bureau international d'uOttawa communiquera les résultats du processus de sélection auprès des candidats.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le nombre de séjours de mobilité offerts dans le cadre de cet appel reflète le financement accordé par la Commission européenne à Ca' Foscari University of Venice et est basé sur l'accord interinstitutionnel signé entre l'Université d'Ottawa et Ca' Foscari University of Venice en Italie.
2. Les participants admissibles doivent maîtriser les domaines de connaissances indiqués dans l'accord interinstitutionnel signé par l'Université d'Ottawa et Ca' Foscari University of Venice aux fins du présent appel.
3. Toutes les activités faisant partie du contrat d'enseignement ou de travail, ou de l'entente d'apprentissage entre les universités participantes seront reconnues par l'université d'origine.
4. En tant qu'université d'envoi, l'Université d'Ottawa est responsable de recommander les participants sélectionnés à Ca' Foscari University of Venice.
5. L'Université d'Ottawa doit publier cet appel sur son site web ainsi que le nom des candidats retenus une fois le processus de sélection terminé.
6. Les participants doivent souscrire à l'entente de mobilité fournie par l'Université d'Ottawa et Ca' Foscari University of Venice, ainsi que suivre toutes les étapes requises par ces établissements afin de participer au séjour de mobilité.
7. Une fois le **document d'admission signé**, le participant **est alors tenu** d'effectuer le séjour de mobilité accordé. Les participants qui se retirent du programme après avoir signé le document seront pénalisés

s'ils soumettent d'autres demandes dans le cadre de programmes d'assistance ou de mobilité internationales de l'Université d'Ottawa, sauf en cas de force majeure.